



Notice scientifique

Les enjeux actuels de la protection de la nature et de la biodiversité en Europe

REMI LUGLIA, 2022

Résumé

La nature connaît une dégradation continue en Europe et dans le monde depuis plusieurs siècles sous l'effet de six principaux facteurs anthropiques de pression, qui se cumulent et s'intensifient. Cette dynamique s'accélère malgré les alertes, les prises de conscience et certains efforts. C'est désormais le tissu même du vivant qui est menacé. Les solutions sont bien connues mais difficiles à mettre en œuvre car elles touchent à l'organisation des systèmes économiques et de pensée, et au modèle de croissance dominant.

Est-il pertinent d'opposer les humains à la biodiversité ? Question de définitions

La biodiversité* n'est qu'une composante de la nature, notion polysémique et variable selon les époques, les lieux et les sociétés, que l'on peut tenter d'objectiver comme l'écosphère*. Par rapport à « biodiversité », « nature » implique de la part des humains une émotion qui les relie aux autres éléments de l'écosphère, et particulièrement aux membres de la communauté biotique, la communauté des vivants.

Protéger la nature, et donc la biodiversité qu'elle contient, implique une conscience de l'altérité du vivant et son respect, ainsi que celui de sa spontanéité, ce qui signifie, en résumé, garantir aux autres qu'humains les conditions permettant de se nourrir, de se déplacer, de se reproduire, d'exprimer leurs caractères propres en relation avec les autres composantes de l'écosphère, de s'adapter, d'évoluer -en un mot d'exister- de façon satisfaisante pour eux.

Un constat alarmant et qui s'inscrit dans une trajectoire de longue durée

Si les êtres humains appartiennent bien à l'écosphère, ils exercent désormais une action telle qu'ils la transforment en profondeur, en dégradant sa diversité et ses fonctionnalités, en limitant son expression spontanée, en remettant en cause ses capacités adaptatives et évolutives, en réduisant les espaces non ou peu soumis aux influences anthropiques.

La prise de conscience de la nécessité de protéger la nature remonte pour l'essentiel à la seconde moitié du XIXe siècle en Europe, même s'il existe des alertes antérieures, souvent localisées (îles tropicales ou forêts de montagne par exemple). Malgré les alertes et les actions entreprises depuis cette date par les acteurs de la protection de la nature (essentiellement les savants naturalistes et biologistes, les associations, et les pouvoirs publics), la situation ne cesse de se dégrader et tant le présent que l'avenir sont particulièrement inquiétants.

Les dernières évaluations de l'IPBES indiquent que, sur les quelques 8 millions d'espèces qui peupleraient notre planète, un million sont en risque d'extinction et que 75 % des espaces terrestres et 66 % des espaces marins sont dégradés. En 40 ans, plus de 60 % des vertèbres sauvages ont disparu. En 100 ans, 90% des mares ont disparu. Dans le même temps, le nombre d'humains sur terre est passé d'environ 1 milliard vers 1850 à environ 8 milliards en 2021, qui plus est avec une consommation individuelle de ressources naturelles qui a considérablement progressé, malgré de très fortes inégalités mondiales.

Les six principaux facteurs de dégradation sont bien connus, depuis longtemps

Le premier est le changement d'usage des terres et de la mer. Il semble exister depuis que les humains parcourent le monde mais se développe avec la naissance puis l'expansion de l'agriculture et s'intensifie avec son industrialisation. Le développement de l'urbanisation, des infrastructures de transport et des moyens de production d'énergies grignotent en continu les espaces naturels, les artificialisent et fragmentent les réseaux écologiques qui permettent la circulation du vivant animal et végétal.

La surexploitation des espèces par la chasse, la pêche en eaux douces ou marines et la déforestation sont un autre facteur ancien de dégradation, qui s'accélère encore.

Les pollutions lumineuses, sonores, aquatiques, océaniques, édaphiques, atmosphériques, olfactives sont un facteur important, identifié depuis l'Antiquité, et qui continue à se développer d'une façon générale même si certains progrès ont pu être accomplis en Europe grâce à des normes, mais aussi par les délocalisations des industries polluantes.

La propagation des espèces exotiques envahissantes introduites accidentellement ou intentionnellement par les humains pose de plus en plus de problèmes. Cette menace est clairement identifiée depuis 1900. L'essor du commerce international et la mondialisation des échanges de biens et de personnes la favorisent.

Le changement climatique vient s'ajouter aux autres causes et les aggrave en modifiant les conditions d'existence d'espèces déjà fragilisées.

Enfin, il faut ajouter à cette liste de l'IPBES la cause la plus importante de notre temps : les biocides (pesticides, insecticides, rodenticides*, fongicides*, herbicides...). Ces produits, et notamment ceux de synthèse, sont désormais et depuis 100 ans d'un usage généralisé et détruisent ce qui constitue l'ossature même du vivant en s'attaquant à la diversité biologique elle-même. Ils tuent directement et massivement les espèces. Leurs effets écotoxicologiques sont très importants et persistants car ils sont rémanents, contaminent les chaînes trophiques et polluent durablement l'environnement. Enfin on sait bien peu de choses sur les « effets cocktails », quand plusieurs substances biocides sont présentes en même temps, ce qui est toujours le cas.

Avant tout des enjeux sociétaux

La principale question, déterminante et englobante, est celle de la durabilité des anthroposystèmes*, qui implique de co-construire, avec les acteurs socio-économiques, une trajectoire d'amélioration de leur résistance* et de leur résilience*. Cela nécessite des changements sociétaux importants et une mutation des systèmes économiques ainsi que l'affirmation d'une autre vision de l'aménagement du territoire. Inscire les sociétés humaines dans des dynamiques de sobriété est un préalable pour réduire les pressions que sont la consommation de biens, d'énergies, d'espaces, de déplacements, de lumière, de ressources naturelles. Les seules propositions d'innovations technologiques ne sauraient représenter qu'une fuite en avant tant que la population humaine et ses besoins ne cesseront de croître année après année.

Le second enjeu majeur, lié au premier, est celui de l'opposition humains / autres qu'humains, qui touche encore davantage aux représentations et aux pratiques, et donc particulièrement à l'éducation, à la culture, à la communication. Il est déterminant dans la crise écologique actuelle, par la « peur de la nature » et le besoin de sa maîtrise qu'elle provoque, par l'idée d'une supériorité et d'une extériorité des humains qui leur confèreraient toute légitimité pour dominer l'écosphère et l'exploiter sans limite, avec une logique court-termiste. Il ne peut être résolu de façon simple et immédiate mais il est fondamental d'inscrire les sociétés dans une recherche de cohabitation*.

Ces sujets sont parcourus par deux enjeux transversaux. Le premier concerne la mobilisation de la science et de la recherche appliquées à ces questionnements sociaux, économiques et environnementaux comme parties prenantes du débat démocratiques et des décisions politiques. Le second concerne l'information, la sensibilisation et l'éducation, et est déterminant pour soutenir les changements sociétaux et économiques et accompagner les changements environnementaux.

Quelles actions, quelles solutions ?

Il convient d'abord de réduire les pressions anthropiques (facteurs de dégradation exposés ci-dessus) pour laisser plus d'espace à une nature spontanée, diversifiée et mieux respectée. La question de la protection d'espaces peu anthropisés, vastes et variés, connectés entre eux, et de son efficacité est importante. Il convient donc de multiplier en nombre et en surface les aires naturelles protégées, et de leur assigner une protection stricte, c'est-à-dire qui limite fortement les activités humaines destructrices. L'objectif européen est de placer 10% du territoire en protection forte. Cela implique aussi de prendre en compte les espaces qui entourent les aires naturelles protégées, car les pressions s'exercent depuis l'extérieur. L'outil Natura 2000 mis en place par l'Union européenne y contribue. La protection des espèces menacées (plantes, animaux, champignons) est aussi importante avec la mise en place de mesures de protection pour conforter leurs populations et protéger leurs habitats (Cf. « directive habitats » 92/43/CEE).

Le sujet de la « nature ordinaire » (celle qui est proche des humains) est aussi crucial. Il pose la question de savoir comment faire exister des anthroposystèmes* qualitatifs aussi bien pour l'ensemble des humains que pour les autres qu'humains, ce qui implique une réflexion bien au-delà des seules politiques concernant la biodiversité. Pour la conserver il convient de diminuer drastiquement l'utilisation de pesticides et d'intrants ainsi que les pratiques visant à une intensification de la production agricole au sens large (cultures, élevages, maraîchages, piscicultures, etc.). Les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) de la Politique agricole commune (PAC) cherchent à soutenir cette évolution. Il est nécessaire de réduire l'artificialisation des sols, y compris les espaces d'agriculture intensive. Il s'agit tout à la fois de faire cesser l'extension spatiale des activités humaines sur les espaces naturels et agricoles, mais aussi d'enclencher

un mouvement de déprise humaine sur les espaces à renaturer que sont une partie des espaces d'agriculture intensive, les espaces industriels et commerciaux, les espaces urbains ou périurbains. Enfin il est indispensable d'accepter de laisser plus de place partout à une nature spontanée et diversifiée, y compris donc en ville, et favoriser sa circulation en réduisant partout sa fragmentation. Cela implique de limiter au maximum les perturbations générées par les activités humaines et particulièrement les pollutions lumineuses, sonores, aquatiques, édaphiques, atmosphériques, olfactives.

La question de l'eau, de sa quantité, du partage de ses usages, de sa qualité, celle des cours d'eau et de leurs modalités et principes de gestion, celle des zones humides sont déterminantes pour la durabilité des anthropo-écosystèmes.

Orientation bibliographique

Collectif, *Pour que vive la nature. Biodiversité en danger, les ONG mobilisées*, mai 2020. Téléchargement sur <https://www.snppn.com/wp-content/uploads/2020/05/Livre-Blanc.pdf>.

Commission européenne, *Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030*, publiée en mai 2020. https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr

International Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), *Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*, Document IPBES/7/10/Add.1, 29 mai 2019.

Luglia Rémi, Beau Rémi, Treillard Aline, *De la réserve intégrale à la nature ordinaire. Les figures changeantes de la protection de la nature. xixe – xxie siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2022 (à paraître).

Maris Virginie, *La part sauvage du monde*, Paris, Seuil, 2018.

Mougenot Catherine, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Éditions Quae, 2003.

Glossaire

Anthroposystème (socio-écosystème) : par ce terme qui combine écosystème et sociosystème, il s'agit de considérer que les humains et le reste de l'écosphère sont en interaction permanente, sur tous les territoires, en intriquant les éléments anthropiques et les éléments naturels. Biodiversité : la biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les relations les unissant. On distingue généralement trois niveaux : la diversité génétique, la diversité des espèces, la diversité des écosystèmes.

Cohabitation (vs coexistence) : La cohabitation désigne le fait de partager le même habitat, métaphoriquement la même maison. Elle implique donc de vivre avec, ensemble. Elle invite à rechercher des modes d'exister bénéfiques à chaque membre de la communauté biotique, et soutenable. La coexistence se distingue de la cohabitation en ce sens qu'elle signifie vivre côte-à-côte, chacun chez soi, en se tolérant mutuellement.

Écosphère : l'écosphère est l'ensemble formé par la biosphère, la lithosphère, l'atmosphère et

l'hydrosphère, et incluant les processus, les fonctionnalités et les interrelations au sein de ces sous-ensembles et entre ceux-ci.

Fongicide : il s'agit d'un produit biocide destiné à détruire les champignons (cryptogames).

Résilience : capacité à se rétablir après la survenue d'un événement négatif ou d'une crise, ici une perturbation écologique.

Résistance : capacité à éviter qu'un événement ou une crise produise des effets négatifs.

Rodenticide : il s'agit d'un produit biocide destiné à détruire les rongeurs.

Biographie

Rémi Luglia est agrégé et docteur en Histoire, chevalier de l'ordre national du Mérite. Il est chercheur associé à CITERES (Cités Territoires Environnement et Sociétés), équipe DATE (Dynamiques et Actions Territoriales et Environnementales) – UMR 7324 et MSH Val de Loire, université de Tours et membre associé du Pôle rural - MRSH et à HisTeMé (EA 7455), Université de Caen Normandie.

Ses recherches portent sur l'histoire de la protection de la nature ainsi que sur l'histoire de l'animal et notamment des oiseaux et du castor.

Il a publié aux Presses Universitaires de Rennes *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)* en 2015 et *Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! « Nuisible », une notion en débat* en 2018.

Rémi Luglia est président de la Société nationale de protection de la nature (SNPN), membre du Conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.



Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.